

Décision n° 2026-20 du 13 mars 2026
donnant délégation de signature du directeur de la direction territoriale Hauts-de-France du Cerema

Le directeur de la direction territoriale Hauts-de-France,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-62 du 7 juillet 2021 donnant délégation de pouvoir en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2025-74 du 5 novembre 2025 portant organisation du Cerema ;

décide

Chapitre I : Délégations du directeur de la direction territoriale Hauts-de-France, ordonnateur secondaire

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Chapitre II : Délégations du directeur de la direction territoriale Hauts-de-France en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités

Article 6

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 4 pour signer les autorisations de conduire les véhicules de service.

Chapitre III : Dispositions finales

Article 7

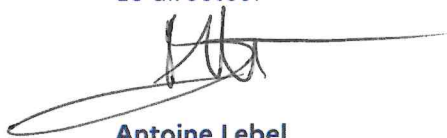
La présente décision abroge la décision n° 2026-17 du 2 mars 2026.

Article 8

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lille, le 13/03/2026

Le directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AL', with a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine Lebel

Annexe 1

- Monsieur Vincent Videau, directeur de la direction de l'administration et des finances ;
- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable de la mission subventions programmes ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Madame Houda Boughribi, gestionnaire au centre financier mutualisé de Bron, référente interne opérationnelle sur les opérations de dépenses, notamment en matière de marchés publics et d'opérations complexes (uniquement pour les actes prévus aux puces 1, 3 et 4 de l'article 1).

Annexe 2

Pour les demandes d'achat de l'ensemble de la direction

- Monsieur Marc Grevet, directeur adjoint ;
- Madame Chantal Roudé, secrétaire générale ;
- Madame Caroline Petit, responsable du pilotage budgétaire ;
- Madame Colette Sonta, assistante de gestion auprès de la responsable du pilotage budgétaire.

Pour les demandes d'émissions de titres de recettes

- Monsieur Marc Grevet, directeur adjoint ;
- Madame Chantal Roudé, secrétaire générale ;
- Madame Caroline Petit, responsable du pilotage budgétaire ;
- Pour le département territoires écologie énergie risques, Monsieur Olivier Lemaitre, par intérim ;
- Pour le groupe sol, économie circulaire, Madame Sandrine Taquin ;
- Pour le groupe risques, eau, biodiversité, Monsieur Bruno Kerloc'h ;
- Pour le groupe air, bruit, vibrations, Madame Christine Bugajny ;
- Pour le groupe bâtiment, énergies durables, Monsieur Olivier Lemaitre ;
- Pour le département déplacements aménagement territoires habitat, Monsieur Hervé Coulon ;
- Pour le groupe mobilités et territoires, Monsieur Patrick Palmier ;
- Pour le groupe systèmes et sécurité des transports, Monsieur Samuel Melennec ;
- Pour le groupe traitement et valorisation des données foncières, Monsieur Antoine Herman ;
- Pour le groupe connaissance du foncier et usages, Monsieur Olivier Dupré ;
- Pour le groupe de recherche ESPRIM, Monsieur Ludovic Vaillant ;
- Pour le département infrastructures, Monsieur Cédric Renault ;
- Pour l'agence de Saint-Quentin, Monsieur Julien Leroy ;
- Pour le groupe ouvrages d'art et géotechnique-études, Monsieur Jean-Jacques Brioist ;
- Pour le groupe ouvrages d'art et géotechnique-laboratoire, Madame Claire Marcotte ;
- Pour le groupe gestion patrimoniale des infrastructures et assainissement, Madame Isabelle Lienard ;
- Pour le groupe certification équipement de la route et matériaux, Madame Katy Smorag.

Annexe 3

- Monsieur Marc Grevet, directeur adjoint ;
- Madame Chantal Roudé, secrétaire générale.

Annexe 4

- Monsieur Marc Grevet, directeur adjoint ;
- Madame Chantal Roudé, secrétaire générale.

Annexe 5

- Monsieur Marc Grevet, directeur adjoint ;
- Madame Chantal Roudé, secrétaire générale ;
- Pour le bureau ressources humaines, Madame Laetitia Vaubourgeix-Sonneville ;
- Pour la mission moyens généraux, Madame Véronique Fierquin ;
- Pour la mission gestion, Madame Caroline Petit ;
- Pour le département territoires écologie énergie risques, Monsieur Olivier Lemaitre, par intérim ;
- Pour le groupe sol, économie circulaire, Madame Sandrine Taquin ;
- Pour le groupe risques, eau, biodiversité, Monsieur Bruno Kerloc'h ;
- Pour le groupe air, bruit, vibrations, Madame Christine Bugajny ;
- Pour le groupe bâtiment, énergies durables, Monsieur Olivier Lemaitre ;
- Pour le département déplacements aménagement territoires habitat, Monsieur Hervé Coulon ;
- Pour le groupe mobilités et territoires, Monsieur Patrick Palmier ;
- Pour le groupe systèmes et sécurité des transports, Monsieur Samuel Melennec ;
- Pour le groupe traitement et valorisation des données foncières, Monsieur Antoine Herman ;
- Pour le groupe connaissance du foncier et usages, Monsieur Olivier Dupré ;
- Pour le groupe de recherche ESPRIM, Monsieur Ludovic Vaillant ;
- Pour le département infrastructures, Monsieur Cédric Renault ;
- Pour le groupe ouvrages d'art et géotechnique-études, Monsieur Jean-Jacques Brioist ;
- Pour le groupe ouvrages d'art et géotechnique-laboratoire, Madame Claire Marcotte ;
- Pour le groupe gestion patrimoniale des infrastructures et assainissement, Madame Isabelle Lienard ;
- Pour le groupe certification équipement de la route et matériaux, Madame Katy Smorag ;
- Pour l'agence de Saint-Quentin, Monsieur Julien Leroy.